

PRÉLIMINAIRES

18-13.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Joanie Dubé, Jocelynn Meadows, Lynda Montplaisir, Ginette Pelletier et Ting Zhang; messieurs Karim Ait Yahia, Ghislain Deland, Alain Dion, François Dornier, Serge Guay, Raymond Lacroix (président), Robin Lavoie, Romain Lavoie, Gino Pelletier, Michel Pineault, Zachari Réhel et Mario Ross.

Absences motivées : madame Ann-Marie Nadeau; monsieur David Boily

Étaient absents : madame Anna Lisa Cone

Ont également assisté : mesdames Geneviève Allard (point 18-13.13), Lyne Beaulieu (secrétaire), Vicky Boucher, Sylvie Dufour (point 18-13.08), Julie Gasse et Geneviève Morin (par visioconférence) et monsieur Patrick Dallain (points 18-13.11 et 18-13.12).

Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et présente une nouvelle membre, madame Ginette Pelletier qui siégera à titre de représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail. Monsieur Lacroix présente également monsieur Stéphane Bergeron qui assumera désormais le rôle de secrétaire général au Cégep de Rimouski. Il invite les membres du conseil à faire un tour de table afin de se présenter.

18-13.02 – ORDRE DU JOUR

- .07 – Rapport financier annuel au 30 juin 2018 : *adoption*
- .08 – Analyse du rapport financier 2016-2017 : *information*
- .09 – Rapport du comité de vérification : *information*
- .10 – Formation du comité de sélection pour le poste de directrice ou directeur de l'Institut maritime du Québec : *adoption*
- .11 – SEREX / Rapport annuel 2017-2018 : *adoption*
- .12 – SEREX / Plan de travail 2018-2019 : *adoption*
- .13 – Fondation de l'IMQ / Rapport annuel 2017-2018 : *adoption*
- .14 – Amendement à la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-07 du Cahier de gestion) : *adoption*
- .15 – Fondation du CMÉC / Rapport annuel 2017-2018 : *information*
- .16 – CMÉC / Rapport annuel 2017-2018 et Plan de travail 2018-2019 du comité des études : *information*
- .17 – Nomination au comité d'éthique à la recherche : *adoption*
- .18 – Nomination à la commission des études pour l'année 2018-2019 : *adoption*
- .19 – AEC en gestion d'entreprise agricole (CNE.OM) : *adoption*
- .20 – Profil de réussite - Hiver 2018 : *information*
- .21 – Rapport annuel 2017-2018 – Activités de recherche impliquant le comité d'éthique à la recherche (CER) : *information*
- .22 – Amendement à la Politique relative à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe (catégorie C-12 du Cahier de gestion) : *adoption*
- .23 – Résidences du Cégep / Nomination pour la Corporation de l'industrie touristique du Québec : *adoption*
- .24 – Rapport annuel d'activités 2017-2018 du Collège de Rimouski : *adoption*
- .25 – Cégep (étages C-400, D-300, F-200 et G-100) / Implantation du programme de Technologie de l'échographie médicale / Paiement final et libération de la retenue contractuelle de 10 % : *adoption*
- .26 – Cégep (pavillons D, E et F) / Travaux pour l'implantation de mannequins simulateurs haute-fidélité (Département des soins infirmiers) pour l'aménagement de nouveaux locaux dédiés au Service de formation continue et pour la réfection de plomberie / Libération de la retenue contractuelle de 10 % : *adoption*
- .27 – IMQ / Travaux de réfection et d'aménagement en lien avec la révision de programme du Département de techniques de génie mécanique de marine / Phase I : Implantation d'un moteur et d'une génératrice marine / Libération de la retenue contractuelle de 10 % : *adoption*

- .28 – Autorisation de signature pour les demandes de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) au nom du Cégep de Rimouski : *adoption*
- .29 – Élection des officiers (huis clos) : *adoption*

Suite à l'examen de l'ordre du jour, on demande d'inverser les points 7 et 8, et d'inscrire un point divers à l'ordre du jour. Pour respecter le huis clos pour la tenue des élections, le point Divers (18-13.30) sera traité avant le point Élections des officiers (18-13.29).

Il est PROPOSÉ par monsieur Zachari Réhel, APPUYÉ par monsieur Karim Ait Yahia et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

18-13.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 12^E (18-12) ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Adoption 18-12

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la douzième (18-12) assemblée soit adopté tel qu'il a été présenté.

b) Suite

Monsieur François Dornier informe les membres du conseil d'administration qu'il a prononcé, à la demande des étudiantes et des étudiants, une conférence sur le colloque auquel il a assisté à Melbourne.

Monsieur Dornier a également fait une communication sur ce sujet au Congrès des collèges francophones canadiens en tandem avec monsieur Daniel Labillois du Cégep de la Gaspésie et des îles qui se tenait à Toronto les 8 et 9 novembre dernier. Monsieur Raymond Lacroix et madame Julie Gasse participaient également à cette rencontre.

Suivi point Suites du procès-verbal de la 11^e assemblée (18-11) :

Monsieur Alain Dion réitère son inquiétude concernant la consultation entourant la politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel avant son adoption prévue le 11 décembre prochain. Monsieur Dornier et madame Vicky Boucher précisent que le comité permanent aura le rôle d'informer la communauté suite à son approbation au conseil d'administration et de recommander les ajustements nécessaires pour faciliter son application.

On rappelle que le collège doit adopter la politique avant le 1^{er} janvier 2019.

18-13.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 11^E (18-11) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le document a été déposé pour information.

18-13.05 – PROCÈS-VERBAL DE LA 10^E (18-10) RÉUNION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le document a été déposé pour information.

ADMINISTRATION

18-13.06 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)

Monsieur François Dornier, directeur général, informe l'assemblée du suivi de certains dossiers :

a) Nouvelles en bref

Impartition de l'équipe d'entretien ménager

Monsieur François Dornier informe le conseil d'administration de la décision du collège de procéder à l'impartition de son service d'entretien ménager en soirée. Monsieur Dornier précise les motifs qui ont mené à cette décision et les travaux d'analyse menés par un consultant externe pour en définir sa faisabilité.

Monsieur Dornier présente les principes directeurs qui guideront les actions. Toutes les personnes concernées par cette décision ont été rencontrées ainsi que les officiers syndicaux.

Une rencontre avec l'ensemble des exécutifs syndicaux, l'Association locale des cadres et l'AGECR tenue le 20 octobre dernier a permis de s'assurer d'une compréhension commune des intentions du collège et de répondre aux questions des différents groupes présents. Au terme de cette rencontre, monsieur Dornier a convenu de mettre en place un comité afin d'échanger sur d'éventuelles alternatives à l'impartition.

Monsieur Dornier a également précisé que les travaux pour la mise en œuvre de l'impartition se poursuivront en parallèle des discussions du comité. Monsieur Stéphane Bergeron présidera ce comité. Un échéancier sera établi.

Monsieur Dornier informe les membres que le collège devrait être en mesure d'aller en appel de candidatures au plus tard au début du mois de mars 2019.

Plan québécois des infrastructures

Monsieur François Dornier informe les membres que le projet du CABI a été inscrit au plan québécois des infrastructures. Ainsi, le collège s'assure de pouvoir adresser des demandes financières au Ministère pour sa mise en œuvre.

18-13.07 – RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 JUIN 2018 : ADOPTION

Monsieur Pierre-Luc Boulet de la firme de vérification Deloitte, présente le rapport financier au 30 juin 2018.

C'est la firme Deloitte qui a été chargée de faire l'audit du rapport financier annuel du Cégep de Rimouski au 30 juin 2018.

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Sylvie Dufour, coordonnatrice des Affaires financières, et des représentants de la firme d'auditeur présentent et commentent les états financiers.

Les documents suivants sont annexés :

- Communication de fin d'exercice;
- Rapport financier annuel;
- Rapport de l'analyse budgétaire;
- Analyse du surplus accumulé;
- Tableau de compilation des relevés énergétiques.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter pour l'exercice financier annuel au 30 juin 2018 :

- Le rapport financier annuel incluant les notes complémentaires;
- Le tableau de compilation des relevés énergétiques.

18-13.08 – ANALYSE DU RAPPORT FINANCIER 2016-2017 : INFORMATION

Madame Sylvie Dufour, coordonnatrice aux Affaires financières, présente le point.

Le 20 juin 2018, le Ministère faisait parvenir au Cégep l'analyse du rapport financier pour l'année scolaire 2016-2017. Ce document faisait état d'une diminution de 845 062 \$ de la subvention à recevoir du Ministère et une augmentation de 3 998 \$ des résultats du fonds de fonctionnement (document en annexe).

18-13.09 – RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION : INFORMATION

Monsieur Raymond Lacroix informe et commente les différents points à l'ordre du jour de la première rencontre du comité de vérification tenue le 5 novembre dernier. Il rappelle le mandat des administrateurs nommés au comité de vérification. Monsieur Lacroix invite les membres qui souhaitent obtenir plus d'information à communiquer avec lui.

18-13.10 – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Daniel Dion, directeur de l'Institut maritime du Québec, annonçait le 10 août dernier, son départ à la retraite pour le 29 juin 2019.

Un comité de sélection doit donc être formé afin de doter le poste à la direction de l'IMQ.

Sous réserve de l'adoption de la nouvelle Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) :

La Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) mentionne à l'article 9.2 « que le conseil d'administration procède à l'engagement des cadres de direction ». L'article 11.4, paragraphe « g », décrit la composition du comité de sélection en mentionnant que « pour les emplois de cadre de direction, un comité de sélection, composé de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président du conseil d'administration, de la directrice générale ou du directeur général (responsable du comité), de la directrice ou du directeur des Ressources humaines, de la présidente ou du président de l'Association locale des cadres et un membre nommé par le conseil d'administration, examine les candidatures reçues ».

Par ailleurs, l'article 9-3.01 de la Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion) mentionne : « Le Collège procède à la sélection de son personnel d'encadrement [...]. Le comité local est invité à désigner un membre à tout comité de sélection de personnel-cadre. »

Le conseil d'administration doit donc commencer le processus visant la sélection d'une candidate ou d'un candidat au poste de directrice ou directeur de l'IMQ en procédant à la formation d'un comité de sélection et à la nomination de ses membres dans le respect des dispositions prévues à la Politique de dotation en ressources humaines et à la Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Daniel Dion le 29 juin 2019;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation du comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- a) Le directeur général (responsable du comité);
- b) Le président du conseil d'administration;
- c) Le vice-président du conseil d'administration;
- d) La directrice des Ressources humaines, madame Vicky Boucher
- e) Le président de l'Association locale des cadres;
- f) Un membre nommé par le conseil d'administration, soit monsieur Romain Lavoie;
- g) Un membre du secteur maritime.

18-13.11 – SEREX / RAPPORT ANNUEL 2017-2018 : ADOPTION

Monsieur Patrick Dallain, directeur général du SEREX, présente le point.

Le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX) a obtenu le statut de CCTT (Centre collégial de transfert de technologie) en juin 2007. En conséquence, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit adopter le rapport annuel et le rapport financier du SEREX. Cette adoption permet au collège de recevoir la subvention annuelle pour le CCTT et confirme le lien entre les deux organismes (Réf. : article 17,2 de la Loi sur les collèges).

CONSIDÉRANT que le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX) est un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT);

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Collège d'adopter le rapport annuel et le plan de travail de ses CCTT;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel du SEREX a été adopté au conseil d'administration du SEREX le 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que les vérificateurs ont accepté les états financiers du SEREX et ont confirmé que ces derniers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'organisme;

CONSIDÉRANT que le plan de travail du SEREX a été adopté par le conseil d'administration du SEREX le 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel du SEREX présente l'ensemble des activités de recherche et de transfert de connaissances pour l'ensemble de l'exercice;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel 2017-2018 et le rapport financier 2017-2018 du Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX).

18-13.12 – SEREX / PLAN DE TRAVAIL 2018-2019 : ADOPTION

Monsieur Patrick Dallain, directeur général du SEREX, présente le point.

En juin 2007, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) annonçait la reconnaissance du Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX) à titre de Centre collégial de transfert de technologie (CCTT). Le SEREX est lié au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) qui est une composante du Collège de Rimouski.

L'accession du SEREX au statut de CCTT est accompagnée d'une subvention du Ministère. L'obtention de cette subvention nécessite chaque année le dépôt du plan de travail de la part du CCTT (SEREX). Ce plan de travail doit être préalablement adopté par le conseil d'administration du Collège de Rimouski.

CONSIDÉRANT que le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX) est un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du SEREX a adopté le plan de travail 2018-2019 le 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) exige que le conseil d'administration du Collège adopte le plan de travail 2018-2019 du SEREX afin de verser la subvention liée au statut de CCTT;

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'adopter le plan de travail 2018-2019 du Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX).

18-13.13 – FONDATION DE L'IMQ / RAPPORT ANNUEL 2017-2018 : INFORMATION

Madame Geneviève Allard, présidente de la Fondation de l'IMQ, présente le rapport annuel 2017-2018 de la Fondation de l'IMQ et le plan d'action de la campagne majeure de financement qui a été lancée récemment.

18-13.14 – AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES (CATÉGORIE D-7 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION

Madame Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines, présente le point.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation administrative du Collège de Rimouski nécessite une mise à jour de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion).

Parmi les changements apportés par le nouvel organigramme du collège, on note entre autres des modifications dans l'appellation des directions et des services. De plus, au niveau des rôles et responsabilités, la dotation du personnel enseignant qui relevait de la Direction des études relève maintenant de la Direction des ressources humaines.

La composition des comités de sélection a aussi été revue. Pour les postes de coordination, la responsabilité des comités de sélection qui relevait du directeur général relève dorénavant de la directrice des Ressources humaines.

Une actualisation des procédures, des terminologies ainsi que des modes de diffusions a également été faite.

CONSIDÉRANT les modifications apportées par la mise en œuvre de la nouvelle structure administrative;

CONSIDÉRANT le transfert des responsabilités de la dotation du personnel enseignant vers la Direction des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la mise à jour des procédures, des terminologies ainsi que des modes de diffusions;

CONSIDÉRANT l'approbation du comité de direction;

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications à la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) telles qu'elles ont été présentées.

18-13.15 – FONDATION DU CMÉC / RAPPORT ANNUEL 2017-2018 : INFORMATION

Madame Geneviève Morin, directrice du CMÉC, présente le rapport annuel 2017-2018 de la Fondation du CMÉC.

Madame Morin précise que 50 % des administrateurs de la Fondation est composé d'anciennes étudiantes et d'anciens étudiants du CMÉC. La campagne annuelle permet de recueillir annuellement 30 000 \$ dans la communauté et l'ensemble des responsabilités liées à la gestion de la fondation est pris en charge par le CMÉC.

18-13.16 – CMÉC / RAPPORT ANNUEL 2017-2018 ET PLAN DE TRAVAIL 2018-2019 DU COMITÉ DES ÉTUDES: INFORMATION

Madame Geneviève Morin, directrice du CMÉC, présente le rapport annuel 2017-2018 et le plan de travail 2018-2019 du comité des études.

18-13.17 – NOMINATION AU COMITÉ D'ÉTHIQUE À LA RECHERCHE : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Pour répondre aux exigences des organismes subventionnaires en recherche (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada) et pour se conformer à l'article 7.1 de la *Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains* (catégorie E-21 du Cahier de gestion), le collège se doit de réviser la composition du Comité d'éthique à la recherche.

CONSIDÉRANT l'obligation de répondre aux exigences des organismes subventionnaires en ce qui concerne la composition du Comité d'éthique à la recherche;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la composition du Comité d'éthique à la recherche, tel qu'il est stipulé dans la *Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains* (catégorie E-21 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de :

1. Nommer les personnes suivantes à titre de nouveaux membres du Comité d'éthique à la recherche :
 - Kurt Vignola, directeur adjoint aux programmes à la Direction des études;
 - Alexandre Côté, enseignant en philosophie;
 - Dany Rondeau, professeure en éthique à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).
2. Renouveler les mandats des personnes suivantes :
 - François Delisle, enseignant en philosophie;
 - David Pelletier, enseignant en biologie;
 - Sylvie Fortier, conseillère pédagogique à l'Institut maritime du Québec (IMQ).

18-13.18 – NOMINATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 2018-2019 : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Le *Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études* (Règlement no 94-01.1) détermine la composition de la commission des études, de même que la durée des mandats.

Des mandats prennent fin à la suite d'un départ à la retraite d'un membre de la commission des études donc ce poste reste à combler. La commission des études doit procéder à la nomination du nouveau représentant pour un mandat d'une durée de deux ans ou d'un an dans le cas des mandats à compléter.

CONSIDÉRANT le poste à pourvoir et les consultations effectuées;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer la personne suivante pour siéger à la commission des études pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Professionnelle – Formation continue :

Marie-Hélène Cloutier en remplacement de Marie-Laure Lavoie.

18-13.19 – AEC EN GESTION D'ENTREPRISE AGRICOLE (CNE.OM) : ADOPTION

Madame Julie Gasse, directrice des Formations continues et du développement institutionnel présente le point.

Au cours des derniers mois, la Formation continue du Collège de Rimouski a été approchée par la Commission scolaire des Phares afin d'évaluer la possibilité d'offrir une attestation d'études collégiales en gestion d'entreprise agricole. Cette demande de formation s'explique par le niveau de complexité de plus en plus important des exploitations agricoles modernes. De nos jours, les fermes du Québec sont de véritables entreprises industrielles qui nécessitent un nombre important d'employés et des investissements considérables.

L'AEC en gestion d'entreprise agricole n'est pas offerte pour l'instant dans l'Est-du-Québec. Cette situation est très préoccupante considérant que Services Québec classe les gestionnaires en agriculture parmi les 50 métiers les plus recherchés dans la province et que la demande en main-d'œuvre qualifiée est grandissante. Qui plus est, le bassin d'employés du secteur agricole est en changement et ces derniers sont constamment en recherche de financement pour lancer ou mettre à jour leurs projets d'agriculture. Une formation reconnue par le MAPAQ, comme l'AEC en gestion d'entreprise agricole, permet non seulement de développer des compétences essentielles en agriculture moderne en gestion, en comptabilité et en ressources humaines, mais permet aussi d'accéder à un financement à l'établissement en agriculture de 20 000 \$ pour une première formation, et 10 000 \$ pour une deuxième formation.

Il existe deux facteurs de réussite majeurs dans le lancement de cette AEC soit : le fait que le Bas-St-Laurent est une région bien ancrée dans une longue et solide tradition agricole et le fait que le Collège de Rimouski possède l'expertise en gestion et en administration nécessaire à une offre de formation de grande qualité.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a entamé des démarches auprès de la Formation continue afin qu'elle puisse offrir l'AEC en gestion d'entreprise agricole;

CONSIDÉRANT la mission du Collège de Rimouski de développer le plein potentiel des étudiantes et étudiants, tant à la formation régulière qu'à la formation continue;

CONSIDÉRANT qu'aucun établissement collégial de l'Est du Québec n'offre l'AEC en gestion d'entreprise agricole;

CONSIDÉRANT que la *Table de concertation pour la formation en agriculture* recommande, dans son rapport de 2007, que « l'acquisition ou le développement de compétences entrepreneuriales adaptées au contexte concurrentiel de l'agriculture fasse l'objet d'initiatives spécifiques en formation initiale et en formation continue » (p.8);

CONSIDÉRANT que le secteur agricole subit des changements considérables techniques et technologiques depuis quelques décennies;

CONSIDÉRANT les changements dans le parcours des employés agricoles (qui n'ont plus forcément accès à une ferme familiale);

CONSIDÉRANT que les besoins du secteur agricole en main-d'œuvre qualifiée sont importants;

CONSIDÉRANT l'expertise du collège en gestion et en administration;

CONSIDÉRANT que le département de Techniques administratives et le Centre matapédien d'études collégiales ont été informés du projet;

CONSIDÉRANT que Services Québec classe les gestionnaires en agriculture parmi les 50 métiers les plus en demande;

CONSIDÉRANT que le recrutement d'étudiants et la promotion de la formation dans le réseau agricole seront facilités par le partenariat avec la Commission scolaire des Phares;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par madame Joanie Dubé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au lancement de l'AEC en gestion d'entreprise agricole à la Formation continue du Collège de Rimouski.

18-13.20 – PROFIL DE RÉUSSITE – HIVER 2018 : INFORMATION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point et commente les résultats du profil de réussite de l'hiver 2018.

18-13.21 – RAPPORT ANNUEL 2017-2018 – ACTIVITÉS DE RECHERCHE IMPLIQUANT LE COMITÉ D'ÉTHIQUE À LA RECHERCHE (CER) : INFORMATION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le rapport annuel 2017-2018 des activités de recherche impliquant le comité d'éthique à la recherche (CER). Elle précise que seulement deux projets ont été initiés l'an passé et que l'un d'eux a été retiré en cours d'année.

18-13.22 – AMENDEMENT À LA POLITIQUE RELATIVE À L'ENGAGEMENT D'UNE FIRME DE COMPTABLES POUR LA VÉRIFICATION EXTERNE (CATÉGORIE C-12 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le 19 septembre 2017, le conseil d'administration a adopté la création du comité de vérification du Collège de Rimouski, le mandat qui lui a été assigné ainsi que sa composition (CA 17-05.07).

À titre de conseiller du conseil d'administration, le comité de vérification a comme mandat de faire des recommandations sur toute question relative aux affaires financières, notamment l'engagement du vérificateur externe. Puisque le contrat intervenu avec la firme Deloitte est à échéance, au terme de ces cinq (5) ans, il est maintenant temps d'amorcer le processus d'appel d'offres.

Considérant que la composition du comité de vérification est déjà établie et que c'est ce dernier qui est mandaté pour le choix d'un auditeur indépendant pour la vérification externe, la *Politique relative à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe* (catégorie C-12 du Cahier de gestion) doit être modifiée de façon à préciser que le comité de vérification est maintenant responsable du processus de sélection.

CONSIDÉRANT l'adoption de la création du comité de vérification, son mandat et sa composition lors de la séance du conseil d'administration (CA 17-05.07);

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de modifier la *Politique relative à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe* (catégorie C-12 du Cahier de gestion).

18-13.23 – RÉSIDENCES DU CÉGEP / NOMINATION POUR LA CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

À la suite de l'information reçue par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) les avisant d'un changement de représentant au dossier, le Cégep de Rimouski doit nommer un nouveau représentant et remplir le formulaire *Délégation d'autorité* visant à désigner ce dernier.

CONSIDÉRANT la nomination d'un nouveau gestionnaire aux Résidences, monsieur Yannick Dumais;

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ);

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Yannick Dumais, gestionnaire administratif des Résidences du Cégep, pour représenter le Cégep de Rimouski auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) afin d'échanger sur tout sujet relatif aux Résidences du Cégep, établissement d'hébergement touristique.

18-13.24 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2017-2018 DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

La *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* mentionne, à l'article 27.1 :

« *Un collège doit faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique.* »

CONSIDÉRANT l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges*;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel traduit fidèlement les grandes lignes des activités du collège;

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel d'activités 2017-2018 du Collège de Rimouski.

18-13.25 – CÉGEP (ÉTAGES C-400, F-100, F-200 ET G-100) / IMPLANTATION DU PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux d'aménagement et de réfection étaient nécessaires au Cégep de Rimouski afin de permettre l'implantation du nouveau programme de Technologie de l'échographie médicale, annoncé en septembre dernier par madame Hélène David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

Pour des raisons de parenté pédagogique et de fonctionnalité évidentes, le collège a décidé d'installer le programme en question dans le secteur nord-ouest de l'étage 200 du pavillon F de manière à ce que ce dernier soit adjacent aux espaces actuellement (et historiquement) dédiés au Département de technologie de radiodiagnostic.

Cette décision sous-entend cependant le déménagement des laboratoires du Département des langues (de l'étage F-200) vers l'étage G-100 où ils seront réaménagés dans des locaux présentement utilisés pour la tenue de cours par la Formation continue du cégep. Au terme du projet, les nouveaux laboratoires ainsi créés pourront être utilisés par l'enseignement régulier ou la Formation continue, dans le cadre de leurs cours de langues respectifs.

Les travaux requis pour rencontrer les objectifs ci-haut mentionnés consistaient principalement à la réalisation des interventions suivantes dans des locaux dont des parois étaient susceptibles de contenir de l'amiante :

➤ **Ensemble des secteurs touchés :**

- Travaux divers en électricité incluant le remplacement de l'éclairage fluorescent existant par des unités DEL, la modification du réseau de distribution électrique, la modification de sorties informatiques et audios de même que des modifications au niveau du réseau d'alarme incendie, le tout en fonction de nouveaux besoins spécifiques au projet.

➤ **Étage C-400 :**

- Aménagement d'une salle de classe, d'un bureau et de deux salles de formation à distance pour la Formation continue en remplacement d'espaces libérés pour l'aménagement de nouveaux locaux pour le Département des langues, à l'étage G-100;
- Réfection majeure de la salle de toilette de l'étage pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'y accéder, incluant le remplacement d'appareils de plomberie, des modifications au niveau des réseaux d'alimentation en eau et de drainage, de même que le remplacement du système d'évacuation de la pièce;

- Remplacement des valves de contrôle des cabinets de chauffage à eau chaude dans les locaux de l'étage touché par les travaux,
 - Ajout d'une unité de ventilation et climatisation sur le toit du C-400, incluant le déploiement d'un nouveau réseau de distribution d'air.
- **Pavillon E – Salle Georges-Beaulieu :**
- Équilibrage de toutes les grilles de distribution d'air situées au niveau du balcon.
- **Étage F-100** (locaux F-118 et F-118A) :
- Aménagement de trois bureaux pour des enseignantes et enseignants du Département de technologie de radiodiagnostic en remplacement de ceux libérés à l'étage F-200 pour permettre l'aménagement de nouveaux locaux dédiés au programme de Technologie de l'échographie médicale.
- **Étage F-200 :**
- Aménagement d'une salle multifonctionnelle pouvant accueillir douze étudiantes et étudiants, une enseignante ou un enseignant, une technicienne ou un technicien et dont la disposition peut être adaptée en fonction des besoins spécifiques des quatre usages suivants :
 - Salle de classe théorique avec tables à hauteur ajustable, disposées en U;
 - Salle de classe pour les exercices pratiques relatifs à l'apprentissage de techniques d'injection et de préparation de médicaments avec tables à hauteur ajustable, disposées en rangées;
 - Salle de classe disposant d'accessoires divers, dont deux cabinets de gaz médicaux et un lève-patient fixé au plafond pour les exercices pratiques liés au déplacement sécuritaire des patients;
 - Salle pour les exercices pratiques de RCR avec mannequins complets (adulte et bébé);
(à noter que cette salle multifonctionnelle servira également aux activités d'enseignement du programme de Technologie de radiodiagnostic).
 - Aménagement d'un dépôt pour recevoir les équipements de la salle multifonctionnelle précitée et, au besoin, quelques équipements du Département de technologie de radiodiagnostic;
 - Aménagement d'un secteur pour les apprentissages pratiques en échographie comprenant :
 - Un laboratoire avec deux mannequins simulateurs installés sur deux tables de massage existantes (récupérées), cinq (nouveaux) appareils d'échographie, cinq civières, un tapis roulant et un appareil d'échographie cardiaque à l'effort;
 - Un second laboratoire avec cinq appareils d'échographie et cinq civières;
 - Un bureau de technicien avec fenêtres d'observation permettant la supervision des deux laboratoires précités;
 - Six postes informatiques entre les laboratoires ci-haut permettant d'interagir avec les enseignantes et enseignants et les techniciennes et techniciens durant les exercices;
 - Une zone de vestiaires et une salle d'attente avec toilette à proximité (pour les échographies pelviennes);
 - Aménagement d'une salle pour de l'équipement informatique et des pièces anatomiques nécessaires à proximité des laboratoires précités;
 - Aménagement de bureaux pour une partie des enseignantes et enseignants du Département de technologie de l'échographie médicale et d'un bureau pour un enseignant du Département de technologie de radiodiagnostic. Ceci en remplacement d'un des bureaux libérés sur l'étage en question, afin de permettre l'aménagement de nouveaux locaux dédiés au programme de Technologie de l'échographie médicale;
 - Aménagement d'une issue extérieure donnant sur le toit à l'extrémité nord du corridor F-200D, afin de répondre aux exigences du Code national du bâtiment quant à l'évacuation de l'endroit et prolongation d'un escalier extérieur existant jusqu'au toit du pavillon G afin de desservir l'issue en question;
 - Travaux divers en plomberie (démantèlement d'éléments vétustes, ajouts d'équipements de plomberie, modifications aux réseaux d'alimentation d'eau et de drainage, ajout de sorties de gaz médicaux raccordées sur le réseau existant de l'étage F-400, etc.);
 - Travaux de modification du réseau de chauffage à eau chaude en lien avec les réaménagements précités;

- Remplacement d'une unité de climatisation desservant la salle Georges-Beaulieu et une partie des étages du pavillon F;
- Remplacement de l'unité de ventilation et climatisation de l'étage, incluant le déploiement d'un nouveau réseau de distribution d'air et l'ajout d'un système d'humidification.

➤ **Étage G-100 :**

- Relocalisation de laboratoires et de locaux dédiés au Département des langues, se trouvant à l'origine dans les espaces de l'étage F-200, devant être libérés pour permettre les aménagements nécessaires à l'implantation du programme de Technologie de l'échographie médicale. On parle ici de l'aménagement de :
 - Deux laboratoires d'une capacité de trente-deux personnes plus une enseignante ou un enseignant chacun avec prises de courant et de télécommunication provenant du plancher et moniteurs muraux installés au pourtour;
 - Une salle de classe - laboratoire d'une capacité de vingt-quatre étudiantes et étudiants plus une enseignante ou un enseignant pouvant être reconfigurée en fonction de besoins pédagogiques variables;
 - Un centre d'aide;
 - Une salle de réunion d'une capacité de douze personnes;
 - Un local pour la monitrice ou le moniteur de langues, doté d'espaces de rencontre;
 - Une salle de rencontre d'une capacité de onze personnes (dix étudiantes et étudiants plus une monitrice ou un moniteur de langues);
- Réfection de la salle de toilette de l'étage, incluant le remplacement d'appareils de plomberie et des modifications aux réseaux d'alimentation en eau et de drainage;
- Travaux de modification du réseau de chauffage à eau chaude en lien avec les réaménagements précités;
- Remplacement de l'unité de ventilation et climatisation de l'étage, incluant le déploiement d'un nouveau réseau de distribution d'air et l'ajout d'un système d'humidification.

Étant donné l'étroitesse de la fenêtre de réalisation accordée par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur pour ce projet (moins de douze mois), une entente de gré à gré a été conclue avec les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu et Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des travaux requis.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 1 965 000 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir d'un budget d'aménagement spécial de 715 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dédié à l'implantation du programme en question de même qu'à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2018-2019 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au seul entrepreneur général ayant déposé une soumission pour ce projet soit l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, QC) au montant total de 2 207 979,90 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir débuté les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général afin de corriger des situations non visibles ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

➤ **Ordre de changement n° 1 :**

- Directives de chantier A-02, A-04, A-05, A-09, A10 à A-13, S-01, S-02, S-04, S-05, ME-01, ME-02, ME-04 et ME-05 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de **4 846,74 \$**;

➤ **Ordre de changement no 2 :**

- Directives de chantier A-01, A-03, A-06 à A-08, A-14, A-15, A-18 à A-21, A-23, A-24, A-26, A-28, S-03, S-06, ME-03, ME-06 à ME-08, ME-10, ME-11 et ME-14 à ME-16 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un montant total de **84 373,21 \$**.

À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de **2 297 199,84 \$**. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final **4,04 %** de la valeur du contrat original soit **89 219,94 \$**.

CONSIDÉRANT que les travaux sont complétés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques anomalies mineures résiduelles et quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des projets et infrastructures;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ghislain Deland, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération du paiement final et de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable de la réalisation des travaux inhérents à l'implantation du programme de Technologie de l'échographie médicale au Cégep de Rimouski, **dès que ce dernier aura corrigé quelques anomalies mineures restantes et qu'il aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire.** Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de **237 000,74 \$** (toutes taxes incluses) à l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, QC).

Les paiements réalisés dans ce dossier à ce moment totaliseront **2 297 199,84 \$** soit **100 %** du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet sera alors nul.

18-13.26 – CÉGEP (PAVILLONS D, E ET F) / TRAVAUX POUR L'IMPLANTATION DE MANNEQUINS SIMULATEURS HAUTE-FIDÉLITÉ (DÉPARTEMENT DES SOINS INFIRMIERS) POUR L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX LOCAUX DÉDIÉS AU SERVICE DE FORMATION CONTINUE ET POUR LA RÉFECTION DE PLOMBERIE / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux d'aménagement et de réfection étaient nécessaires au Cégep de Rimouski afin de permettre l'implantation de mannequins simulateurs haute-fidélité (MSHF) dédiés au Département des soins infirmiers. Les espaces antérieurement utilisés par le département (étage D-300) étant vétustes et ceux environnants ne permettant pas l'implantation des équipements en question, le collège décida de réaménager l'étage F-400 pour y regrouper de façon plus fonctionnelle l'ensemble des activités pédagogiques du programme. À noter que les locaux de l'étage F-400, pour la grande majorité des laboratoires informatiques conventionnels, étaient depuis une quinzaine d'années presque exclusivement dédiés aux activités du Service de formation continue. Les cours informatiques de ce service ayant migré de plus en plus vers le téléenseignement, il y avait sous-utilisation récurrente de ces espaces durant les dernières années. De plus, étant donné les secteurs touchés et la nature des travaux précités, le collège a profité de l'opportunité que lui a offert ce projet pour réaliser certaines interventions de maintien d'actif, principalement sur ses réseaux de plomberie d'eau potable et sanitaire.

Les travaux requis pour rencontrer les objectifs ci-haut mentionnés peuvent être résumés par la réalisation des interventions suivantes :

➤ **CÉGEP / Étage F-400 :**

- Réaménagement et réfection de tous les espaces de l'étage F-400 pour l'implantation de laboratoires dédiés à des mannequins de simulation haute-fidélité de même que des laboratoires de formation, représentatifs du milieu de travail d'édifices hospitaliers avec salles de théorie et locaux connexes (dépôt, salle de préparation, toilettes, etc.);
- Désamiantage complet des plafonds de l'étage.

➤ **CÉGEP / Étage F-300 :**

- Relocalisation d'une porte au F-300 (Département de techniques d'éducation spécialisée);
- Travaux de plomberie divers.

➤ **CÉGEP / Étages F-200 et moins :**

- Travaux de réfection de plomberie, principalement sur tous les étages du secteur Est du pavillon F.

➤ **CÉGEP / Étages E-500 et E-600 :**

- Travaux liés à l'enlèvement et à l'ajout d'équipements dans les salles mécaniques des étages E-500 et du E-600.

➤ **CÉGEP / Étage D-300 :**

- Réaménagement des espaces du secteur ouest de l'étage D-300 (historiquement utilisés par le Département des soins infirmiers) pour la relocalisation de locaux utilisés par le Service de formation continue.

Étant donné leur ampleur, les travaux précités se sont échelonnés sur une période de 15 mois afin d'en atténuer l'impact sur les opérations courantes du collège. Le Département des soins infirmiers a donc dispensé pour une dernière fois ses cours dans les locaux de l'étage D-300 lors du trimestre débutant en septembre 2017. Le programme a par la suite déménagé à l'étage F-400 pour les cours du trimestre d'hiver suivant (janvier 2018). Les espaces ainsi libérés à l'étage D-300 furent par la suite réaménagés, à partir du mois de janvier 2018, pour les activités du Service de formation continue dont les bureaux administratifs sont situés deux étages plus bas. Les travaux de maintien d'actif en plomberie dans le pavillon F ont pour leur part été réalisés entre juin et août 2018.

À la suite d'un appel de candidatures publiques pour le choix de professionnels, le consortium *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu Proulx Savard, consortium Architectes* (spécialité Architecture) et la firme *LGT* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires pour le projet.

Les coûts relatifs aux travaux précités furent à l'origine estimés à **2 448 967 \$** (toutes taxes incluses) et seront défrayés à partir des enveloppes normalisées d'immobilisation des budgets d'investissement 2017-2018 et 2018-2019 du collège ainsi qu'à partir d'une allocation spécifique de **55 125 \$** dédiée à l'implantation de MSHF au Cégep de Rimouski.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au seul entrepreneur ayant déposé une soumission conforme, soit l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, QC) au montant total de **2 233 810,18 \$**, toutes taxes incluses.

Après avoir débuté les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général afin de corriger des situations non visibles ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont ainsi fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

Ordre de changement n° 1 :

- Directives de chantier A-01, A-02, A-03, A-04, A-06, A-08, A-09, A-10, A11 et ME-02 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de **83 753,20 \$**;

Ordre de changement n° 2 :

- Directives de chantier A-07, A-13 rév.2, A-15, A-16 rév., A-17, A-18, A-19, ME-01, ME-03, ME-04, ME-05, ME-07, ME-08, S-01 et S-02 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* précité pour un montant total de **70 397,68 \$** ;

Ordre de changement n° 3 :

- Directives de chantier A-12, A-14, A-20, A-21, A-22, A-23, A-24, A-26, A-27, A-29, A-30, A-31, A-32, ME-09, ME-10, ME-11, ME-12, ME-13, ME-15, ME-16, ME-17 et ME-18 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* précité pour un montant total de **25 403,90 \$**;

Ordre de changement n° 4 :

- Directives de chantier A-25, A-28, A-33 à A-37, A-40, ME-06, ME-14, ME-19 à ME-21 et ME-25 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* précité pour un montant total de **7 569,28 \$**;

Ordre de changement n° 5 :

- Directives de chantier A-05, A-38, A-39, A-44, A-45, ME-22, ME-23, ME-26 et ME-27 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* précité pour un montant total de **71 133,85 \$**;

Ordre de changement n° 6 :

- Directives de chantier A-41, A-42, A-43, A-46 à A-49, ME-24 et ME-28 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* précité pour un montant total de **62 632,57 \$**;

Ordre de changement n° 7 :

- Directives de chantier A-50 et ME-29 à ME-32 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* précité pour un montant total de **15 017,33 \$**.

À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de **2 569 718,00 \$**. Toutes les taxes sont incluses dans les montants

précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final **15,04 %** de la valeur du contrat original soit **335 907,81 \$**.

CONSIDÉRANT que les travaux sont complétés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques anomalies mineures résiduelles et quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des projets et infrastructures;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par monsieur Karim Ait Yahia et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable de la réalisation des travaux nécessaires à l'implantation de mannequins simulateurs haute-fidélité pour le Département des soins infirmiers, pour l'aménagement de nouveaux locaux dédiés au Service de formation continue et pour la réfection de plomberie vétuste au Cégep de Rimouski, **dès que ce dernier aura corrigé quelques anomalies mineures restantes et qu'il aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire**. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de **256 971,84 \$** (toutes taxes incluses) à l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, QC).

Les paiements réalisés dans ce dossier à ce moment totaliseront **2 569 718,00 \$** soit **100 %** du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet sera alors nul.

18-13.27 – IMQ / TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT EN LIEN AVEC LA RÉVISION DE PROGRAMME DU DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE DE MARINE / PHASE I : IMPLANTATION D'UN MOTEUR ET D'UNE GÉNÉRATRICE MARINE / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement étaient nécessaires dans le cadre de la révision du programme de Techniques de génie mécanique de marine (248.D0) de l'Institut maritime du Québec. Étant donné leur nature et leur importance, les travaux en question furent scindés en deux phases distinctes afin d'en atténuer l'impact sur le déroulement des activités pédagogiques de l'établissement de même que sur les enveloppes du budget d'investissement du collège.

Dans leur ensemble, les travaux projetés consistaient sommairement à la réalisation des interventions suivantes :

PHASE I :

- Aménagement du local D-108 pour permettre l'implantation d'un groupe électrogène de 1 mégawatt (MW) (moteur et génératrice) et de ses équipements associés.

PHASE II :

- Aménagement dans certains locaux de l'établissement pour l'implantation d'équipement divers en lien avec les nouvelles compétences relatives à la révision de programme précitée;
- Travaux de réfection et de maintien d'actif dans le local C-106 (laboratoire-atelier principal de l'établissement).

La première phase de travaux, objet du présent projet de résolution, a débuté au début de l'automne 2017. La seconde phase fut pour sa part initiée au début de l'été 2018.

Les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *TETRA TECH QI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux de la phase I ont été préalablement estimés à **910 385,85 \$** (toutes taxes incluses), par les professionnels responsables, et seront défrayés à partir de budgets d'aménagement spéciaux du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), dédiés à la révision du programme et à l'implantation du groupe électrogène, de même qu'à partir des budgets d'investissement 2017-2018 et 2018-2019 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public et d'un processus de négociation dans le respect des modalités de l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*

(C-65.1, r5), le contrat a été octroyé au seul entrepreneur ayant déposé une soumission pour ces travaux soit l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, QC) au montant total de **1 080 765 \$** (toutes taxes incluses).

Après avoir débuté les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général afin de corriger des situations non visibles ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

Ordre de changement n° 1 :

- Directives de chantier A-01, A-02, A-03, A-05, ME-01, ME-02 et ME-05 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de **2 076,20 \$**;

Ordre de changement no 2 :

- Directives de chantier A-04, A-06, A-09, S-01, S-02, S-04, S-05, ME-03, ME-06 à ME-08, ME-10 et ME-11 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un montant total de **47 484,72 \$**;

Ordre de changement no 3 :

- Directives de chantier A-07, A-08, S-03, S-06, ME-09 rév, ME-12 à ME-17 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un montant total de **21 335,70 \$**;

Ordre de changement no 4 :

- Directives de chantier S-07, ME-18 rév, ME-19 et ME-21 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un montant total de **34 870,03 \$**.

À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de **1 186 531,65 \$**. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final **9,79 %** de la valeur du contrat original soit **105 766,65 \$**.

CONSIDÉRANT que les travaux sont complétés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques anomalies mineures résiduelles et quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des projets et infrastructures;

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable de la phase I des travaux de réfection et d'aménagement nécessaires dans le cadre de la révision du programme de Techniques de génie mécanique de marine (248.D0) de l'Institut maritime du Québec, **dès que ce dernier aura corrigé quelques anomalies mineures restantes et qu'il aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire**. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de **118 653,20 \$** (toutes taxes incluses) à l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, QC).

Les paiements réalisés dans ce dossier à ce moment totaliseront **1 186 531,65 \$** soit **100 %** du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet sera alors nul.

18-13.28 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX (RACJ) AU NOM DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le Cégep de Rimouski doit procéder à la nomination d'une nouvelle personne pour la signature des demandes de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), notamment pour les événements se tenant à La Coudée et à la 5^e Saison du Cégep. Le Cégep de Rimouski doit désigner une personne afin d'agir en son nom auprès de la RACJ.

CONSIDÉRANT l'obligation du Cégep de Rimouski de respecter le cadre légal entourant la consommation d'alcool entre ses murs et de contracter annuellement des demandes de permis;

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur adjoint à la Direction des études, responsable des Affaires étudiantes et aide à la réussite, monsieur Ugo Leblanc, à signer au nom du Cégep de Rimouski les demandes de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

18-13.29 – ÉLECTION DES OFFICIERS (HUIS CLOS) : ADOPTION

La directrice des Affaires corporatives, madame Lyne Beaulieu, rappelle la procédure d'élection décrite à l'article 3.15 du *Règlement de régie interne du Collège de Rimouski* (règlement 98-01.8; catégorie B-1 du Cahier de gestion).

Article 3.15 : PROCÉDURE D'ÉLECTION

Lorsqu'il y a élection, le Conseil procède de la façon suivante :

- l'élection se fait poste par poste;
- les mises en candidatures sont faites par propositions verbales dûment appuyées;
- dans le cas où il y a plus d'une candidature pour un poste donné, il y a vote par scrutin secret;
- pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des votes;
- si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, la candidature ayant obtenu le moins de votes au tour
- précédent sera éliminée.

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur François Dornier, président d'élection et madame Lyne Beaulieu, secrétaire d'élection.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de président ou présidente du Conseil. Le nom de monsieur Raymond Lacroix est proposé. Monsieur Raymond Lacroix accepte de prolonger son mandat.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de vice-président ou vice-présidente du Conseil. On propose le nom de monsieur Michel Pineault. Monsieur Pineault accepte.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de membre du Comité exécutif, non employé, ni étudiant au Collège.

On propose la candidature de monsieur Mario Ross. Monsieur Ross accepte.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le deuxième poste de membre du Comité exécutif. Ce poste est ouvert aux membres du personnel et aux administrateurs « externes ». On propose la candidature de monsieur Robin Lavoie. Ce dernier accepte.

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer :

- Monsieur Raymond Lacroix, président du Conseil d'administration du Collège de Rimouski;
- Monsieur Michel Pineault, vice-président du Conseil d'administration du Collège de Rimouski;
- Monsieur Mario Ross et monsieur Robin Lavoie, membres du comité exécutif.

Monsieur Raymond Lacroix remercie le président d'élection, monsieur François Dornier.

18-13.30 – DIVERS

Monsieur Dornier informe les membres qu'une réunion extraordinaire du conseil d'administration a été fixée au 11 décembre prochain, à 17 heures. À cette occasion, le collège invitera les membres à une activité sociale sous la forme d'un 5 à 7 et une visite des nouvelles installations du simulateur de navigation.

La séance est levée à 19 h 20.

président

secrétaire